

Procès verbal du conseil municipal du Vendredi 26 Janvier 2024

Sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal prévu le 22 mars 2024.

Présents: Annick FLACHER, Jacques GERY, Malou NAVEZ, Benoit BARDY, Emilie BLANC, Nathalie DEGAND , Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Véronique CANET, Jean GIRAUD, Pierre DUPINAY.

Excusés : Julien LIMONE

Absente : Muriel ROUCOUSE

Secrétaire de séance : Y.GRANGE

Quorum : 7

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} Décembre 2023 à l'unanimité des présents.

1. **Présentation du projet de remplacement d'éclairage existant par de l'éclairage LED sur l'ensemble des candélabres de la commune(134).** Travaux normalement réalisés au cours de l'année 2024 et permettant de réaliser une économie sur la maintenance, les consommations et l'abonnement entre 3et4 K€ /an. Détails du montage financier : aide financière de la Région projet « Pilat étoilé » avec le soutien du PNR de 15K€ sur un montant total de 81,52K€ : 45% du financement à la charge de la commune, soit 36000 € et le reste financé par le SIEL. Approuvé par le conseil.

2. **Projet : extension du cimetière,** une demande de subvention a été faite au conseil départemental de la Loire au titre de la solidarité territoriale 2024 pour la finalisation de l'extension du cimetière entreprise en 2008. Une autre demande de subvention a été formulée dans le cadre de la DETR . Un devis a été établi par l'Entreprise de maçonnerie Peyrard d'un montant de 49,772K€ Ht pour réaliser les travaux . puis une mise en concurrence sera faite par la suite. Détails du montage financier : 50% pris en charge par le département, 20% éventuellement de la DETR et 30% pour la commune. Approuvé par le conseil. En parallèle une Procédure de reprise de concession a été engagée. Un devis auprès des pompes funèbres va être demandé pour pouvoir réaliser la « purge » des tombes qui seront déclarées officiellement en état d'abandon.

Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade .

-Création de postes: 1 poste adjoint administratif principal 1^{ere} classe et

2 postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe. -
Suppression de postes: 1 poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe
et 2 postes adjoints techniques principaux 2^{ème} classe. Délibération du
conseil : approuvé.

3. **Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement** avant le
vote du budget 2024 pour la somme de 15k€ pour des dépenses
urgentes.

4. **Présentation des restes à réaliser pour l'exercice 2023** (commune et
assainissement collectif). Suite à des dépenses plus onéreuses que
prévues pour le curage des lagunes du bourg réalisé par l'entreprise
SUEZ , nous sommes dans l'attente d'un nouveau devis demandé par
le comptable afin de valider le paiement de cette prestation

Assainissement

En dépenses : 107K€ à reporter sur 2024.

En recettes : 200K€ solde des subventions à encaisser.

Commune

En dépenses : 25K€ chantier Led, 120K€ Aire de jeux, 2500€ réseaux de
voirie et chemins, la signalétique 10K€, acquisition de matériel 2K€
, Bibliothèque 6K€. **TOTAL 165500 euros**

En recettes : Aire
de jeux 30K€ de la Région et 39500€ du Département.

TOTAL 69500 euros

5. **Accélération production énergies renouvelables: cartographie.**
- la DDT a demandé aux communes d'élaborer un projet de
cartographie avec les différentes énergies renouvelables dans le but de
délimiter des zones susceptibles d'intéresser des opérateurs. Ils
pourront avoir des aides. Sur notre commune l'éolien, la géothermie,
ne sont pas envisageables mis à part le photovoltaïque au sol et en
toiture, le solaire au sol et en toiture et réseau de chaleur-biomasse
La présentation de la cartographie définitive aura lieu lors de la réunion
du mois de mars ainsi que le vote, après avis du Parc et résultat de la
concertation

6. **-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets 2022.**
- ordures ménagères récoltées 2111 tonnes soit 125kg/habitant
évolution par rapport à n-1: diminution de 4,1kg
-Collectes sélectives : 1464 tonnes soit -8,10% .les emballages
276 tonnes diminution de 14%. Le papier, carton 417 tonnes diminution
de -13%. Les verres 673 tonnes diminution de 3,5%. Le refus de tri
n'est pas négligeable.

-La déchèterie 4634tonnes de déchets collectés -19% par rapport à 2021.

7. Secours en eau potable Saint Appolinard / Saint Julien Molin Molette. *Demande de branchement au réservoir de Mérigneux.*

La commune de St Julien recherche des solutions pour sécuriser sa ressource en eau potable. Un raccordement de secours au réservoir de Mérigneux en est une parmi d'autres (Liponne, Ternay). Après discussion, le conseil s'oppose à cette solution qui aurait pour conséquence majeure, en période d'étiage d'intensifier le recours à l'eau du Rhône avec absence de dilution avec la production des sources communales d'où une détérioration de la qualité gustative de l'eau. En outre, lors de la réunion organisée avec les élus de St Julien la CCPR, les adjoints de St-Appolinard, la SAUR a déclaré que la production maximum journalière en provenance du réservoir de l'Oronge, par la canalisation de Bazin de diamètre 60mm était de 38 m3 par jour ce qui est insuffisant pour pouvoir envisager la desserte de St Julien par le réservoir de Mérigneux.

8. Signalétique

Afin de procéder à la mise en place de la signalétique réglementaire, l'inventaire de toutes les activités à signaler doit être réalisé. Les personnes concernées (artisans, agriculteurs, métiers de services...) seront contactées afin de connaître leur choix (acceptation ou refus), sachant que le coût de la latte est à leur charge. Si elles opposent un refus, aucune autre signalétique ne sera tolérée dans la commune.

9. Courriers-Questions diverses

- courrier de M et Mme CHIRAT Loris Objet :goudronnage d'un chemin rural allant à leur maison. Décision sera prise au prochain conseil.

10. *- information de la CCPR sur l'évolution de la population à Saint Appolinard: 723 habitants en 2023 et 728 habitants en 2024.*

- Communauté de communes:17325 en 2023 et 17329 en 2024

- Mise au point avec la société de chasse concernant la consommation de leur local de chasse pour 2 mois la facture EDF s'élève à 247 €.

*Le Secrétaire de séance
Yves GRANGE*



